

Rôles et responsabilités du Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité et du Comité consultatif du système des serveurs racine de l'ICANN

Le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC) et le Comité consultatif du système des serveurs racine (RSSAC) ont été mis en place afin de transmettre des avis d'experts techniques au Conseil d'administration de l'ICANN, à la communauté de l'ICANN et aux communautés techniques de l'Internet. Le SSAC se focalise notamment sur les systèmes d'identifiants de l'Internet, une sphère d'action à interpréter au sens large pour englober des sujets tels que l'adressage sur Internet, l'utilisation malveillante du système de noms de domaine, la sécurité de celui-ci, les noms de domaine internationalisés, les services d'enregistrement, le système des serveurs racine, les services d'annuaire de données d'enregistrement (WHOIS/RDAP) et la planification de l'ICANN. Les membres du RSSAC sont des opérateurs de serveurs racine, qui apportent à leurs travaux consultatifs leur expertise sur le système de serveurs racine et la zone racine.

Tant le SSAC que le RSSAC désignent un agent de liaison sans droit de vote auprès du Conseil d'administration de l'ICANN. Ces agents participent aux délibérations du Conseil d'administration en mettant à profit leurs propres connaissances techniques, et facilitent la communication entre le Conseil d'administration et leur comité consultatif respectif.

Le SSAC forme des groupes de travail internes qui se penchent sur les enjeux liés à la sécurité et la stabilité et préparent des rapports destinés à l'ensemble de la communauté Internet, ainsi qu'à des groupes techniques spécifiques et au Conseil d'administration de l'ICANN.

Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC)

Le SSAC est composé d'experts techniques issus d'un large éventail de spécialités Internet. Sa tâche, telle que définie dans les statuts constitutifs de l'ICANN, consiste à conseiller la communauté et le Conseil d'administration de l'ICANN sur les sujets liés à la sécurité et à l'intégrité des systèmes de nommage et d'attribution d'adresses Internet.

Ses responsabilités, conformément aux statuts, sont les suivantes :

1. échanger des informations en matière de sécurité avec la communauté technique de l'Internet et les opérateurs et gestionnaires des services d'infrastructure DNS critiques, ainsi que, le cas échéant et en fonction des événements, avec la communauté des opérateurs des serveurs de noms racine, les opérateurs de registres et les bureaux d'enregistrement de noms de domaine de premier niveau, les opérateurs des arbres de délégation inverse tels qu'in-addr.arpa et ip6.arpa, entre autres. Le comité rassemble et énonce les exigences à proposer aux parties impliquées dans la révision technique des protocoles liés au DNS et à l'attribution d'adresses et celles impliquées dans la planification opérationnelle ;
2. évaluer et analyser de manière continue les menaces et les risques auxquels sont confrontés les services de nommage et d'attribution d'adresses Internet pour identifier les principales menaces à la sécurité et à la stabilité, et conseiller adéquatement la communauté de l'ICANN. Le comité recommande toute activité d'audit nécessaire pour évaluer l'état actuel du DNS et traiter la sécurité relative à l'attribution d'adresses par rapport aux risques et menaces recensés ;
3. communiquer avec ceux ayant des responsabilités directes dans les questions de sécurité du nommage et la sécurité relative à l'attribution d'adresses (IETF, RSSAC, RIR, registres

de noms, etc.), de s'assurer que ses conseils sur les risques pour la sécurité, les problèmes et les priorités sont correctement harmonisés avec les activités de normalisation, de déploiement, de fonctionnement et de coordination existantes. Le comité surveille ces activités et informe, selon les besoins, la communauté de l'ICANN et le Conseil d'administration de leur évolution ;

4. rendre compte régulièrement de ses activités au Conseil d'administration ;
5. élaborer des recommandations en matière de politiques à l'intention de la communauté de l'ICANN et du Conseil d'administration.

Comité consultatif du système des serveurs racine (RSSAC)

Le RSSAC a pour fonction de conseiller la communauté et le Conseil d'administration de l'ICANN sur des questions liées au fonctionnement, à la gestion, à la sécurité et à l'intégrité du système de serveurs racine de l'Internet. Il est composé de représentants de chacun des opérateurs de serveurs racine, ainsi que d'agents de liaison du responsable de la maintenance de la zone racine (RZM), de l'Autorité chargée de la gestion de l'adressage sur Internet (IANA), du Conseil d'architecture de l'Internet (IAB) et du SSAC.

Les responsabilités du RSSAC sont les suivantes :

1. communiquer, sur les questions relatives au fonctionnement des serveurs racine et leurs instances multiples, avec la communauté technique de l'Internet et la communauté de l'ICANN. Le comité rassemble et énonce les exigences à proposer aux parties impliquées dans la révision technique des protocoles et bonnes pratiques liées à l'opération des serveurs du DNS ;
2. communiquer, sur les questions relatives à la gestion de la zone racine, avec ceux qui en sont directement responsables. Ces questions comprennent notamment les procédures et processus utilisés pour produire le fichier de la zone racine ;
3. conduire une évaluation continue des menaces et une analyse des risques du système de serveurs racine et recommander toute activité d'audit nécessaire pour évaluer l'état actuel des serveurs racine et de la zone racine ;
4. rendre compte régulièrement de ses activités au Conseil d'administration ;
5. formuler des recommandations de politiques à la communauté et au Conseil d'administration de l'ICANN.

Le Caucus RSSAC se compose de personnes ayant exprimé leur volonté de travailler sur les documents du RSSAC. Il produit la majorité des documents du RSSAC, tels que les rapports et les avis, et est constitué d'experts du DNS qui posent leur candidature et sont approuvés par le RSSAC, ainsi que des membres du RSSAC.

Le but du Caucus RSSAC est triple :

- identifier un groupe d'experts motivés auxquels le RSSAC peut faire appel pour rédiger, relire et examiner des documents sur le système de serveurs racine destinés à être publiés comme documents du RSSAC ;
- assurer une transparence, vis-à-vis de la communauté dans son ensemble, sur les personnes réalisant le travail du RSSAC ;
- créer un cadre par lequel les participants au Caucus RSSAC formalisent leur disponibilité et exécutent le travail.